

# LES CHEMINS DE L'ACCES AU DROIT : EXCLUSION ET DROIT

Colloque organisé par le groupe de travail sur l'accès au droit et la médiation du Syndicat de la magistrature, le **vendredi 10 mars 2017 de 9 heures à 17 heures** à l'auditorium du site Olympe de Gouges/Millénaire 3, situé 35 rue de la Gare, 75019 PARIS.  
Inscription au [colloqueaccesaudroit10mars@gmail.com](mailto:colloqueaccesaudroit10mars@gmail.com)

9 heures : Ouverture des travaux par Clarisse Taron, présidente du Syndicat de la magistrature

9h15 - 10h45 : **Droit ou non droit ! Sujet ou objet de droits ?**

Table ronde, modérée par Antonio Fullea (magistrat), suivie d'échange avec la salle.

Avec la participation de :

- Marie Cécile Renoux (ATD Quart Monde), qui interviendra autour de la question : *Quel ressenti ont les justiciables sur les acteurs et décisions de justice ?*
- Antoine Bouvet (Droit d'urgence) qui interrogera *les pratiques en matière de lutte contre les violences intrafamiliales*
- Anne Sarah Kertudo (Droit pluriel) qui traitera du sujet : *Invisibles et handicap*

10h45 - 11h15 : Moment artistique avec la lecture de Bertrand Leclair, auteur de *Par la ville hostile*, publié aux éditions Mercure de France

11h15 - 12 heures : **Les dynamiques contemporaines de l'accès au droit et de la médiation**

Intervention de Jacques Faget (directeur de recherche émérite au CNRS, Centre Emile Durkheim, auteur de *Les médiations, les ateliers silencieux de la médiation*), suivie d'un échange avec la salle.

12h30 - 14 heures : Pause

14 heures : **Vers un accès au droit et à la justice effectif !**

Discussion présentée par Benjamin Pierre (juge d'instance) et suivie d'un échange avec la salle. Avec l'intervention de Simone Gaboriau (magistrate honoraire et ancienne présidente du SM) sur *la conciliation par le juge : un autre temps, mais toujours un moment de Justice*

14h30 - 16h30 : **Citoyens, professionnels, associations : ensemble construisons un accès effectif au droit.** Table ronde modérée par Dominique Schaffhauser (magistrat honoraire)

Avec la participation de :

- Melanie Belot (chef de bureau de l'accès au droit SADJAV), qui présentera *la charte de l'accès au droit en faveur des plus démunis*
- Marie Rothhahn (chargée de mission accès aux droits à la Fondation Abbé Pierre) sur *les expulsions locatives et la mise en réseau des acteurs*
- Jean Louis Demersseman (avocat à Montpellier, membre du SAF), sur *les groupes de défense avec les avocats*
- Jean-Charles Biscarlet (président de la maison René Cassin point d'accès au droit/médiation de Béziers et membre fondateur du RENADEM) sur *Accès au droit et citoyenneté et la médiation une fausse bonne solution? Une contre-culture?*

16h30 – 17 heures : Échange avec la salle et clôture des travaux

Présentation du colloque.

*Pour tenir les promesses de la République, l'accès au droit exige une politique ambitieuse afin de combattre le non-droit ou le non-recours au droit. Cette politique publique doit avoir pour objectif non seulement de faciliter l'accès à la justice pour tous mais aussi d'assurer l'effectivité des droits fondamentaux, sans recours nécessaire aux contentieux. Elle doit combattre les pratiques sociales, administratives ou judiciaires qui entravent cette effectivité, y compris par une adaptation des services publics à cet objectif et en incitant à la négociation de protocoles (par exemple, les antennes de prévention d'expulsions locatives). Elle suppose l'abandon du caractère obligatoire du recours préalable en matière d'aide sociale introduit par la loi J21. Elle doit faciliter le développement de la conciliation ou de la médiation, sans les imposer et sans renoncement possible aux droits indérogeables. Elle doit prendre les mesures nécessaires pour garantir à tous un débat judiciaire de qualité et l'efficacité de l'intervention judiciaire. Le Syndicat de la magistrature, réuni en Congrès, appelle les pouvoirs publics et tous les acteurs de la justice à initier et développer des pratiques de nature à remplir ces objectifs.*

(Motion adoptée à l'unanimité au 50e Congrès du Syndicat de la magistrature, à Paris le 26 novembre 2016)